

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 15 avril 2015

**CONSEIL DE PARIS**

**Conseil Municipal**

**Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 13 et 14 avril 2015**

**2015 DJS 96** Subvention (190 000 euros) et convention avec le PUC Rugby.

**M. Jean-François MARTINS, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 31 mars 2015 par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association Paris Université Club Rugby ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-François MARTINS, au nom de la 7<sup>ème</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec le Paris Université Club Rugby, 17, avenue Pierre de Coubertin (13<sup>ème</sup>).

Article 2 : Une subvention d'un montant de 190 000 euros est attribuée à l'association Paris Université Club Rugby (2462 / 2015\_04818), au titre de ses activités sportives pour la saison 2015-2016.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée pour un montant de 180 000 euros au chapitre 65, nature 6574, rubrique 40, ligne VF88002, mission 521 et pour un montant de 10 000 euros au chapitre 65, nature 6574, rubrique 40, ligne VF 88001, des budgets de fonctionnement de la Ville de Paris de 2015, 2016 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**